



**Démarches pour les cartes grises, permis de conduire, cartes d'identité, passeports :**

**Attention** : toutes les démarches relatives aux cartes grises et aux permis de conduire s'effectuent désormais exclusivement par téléprocédure en se connectant sur <https://ants.gouv.fr>.

**Service des passeports et des cartes nationales d'identité :**

Les demandes doivent être déposées dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil.

Dans les Ardennes, 15 communes sont équipées pour recevoir votre demande : Attigny, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Givet, Juniville, Nouzonville, Rethel, Revin, Sedan, Signy l'Abbaye, Signy le Petit, Vouziers, Vrigne aux Bois.

Pour gagner du temps à la mairie, vous pouvez au préalable enregistrer votre pré-demande de pièce d'identité en ligne, sans vous déplacer : <https://ants.gouv.fr>.

**Si vous ne disposez pas d'un accès Internet à votre domicile, vous pouvez :**

- solliciter votre auto-école, dans le cadre d'un examen de permis ;
- solliciter un opérateur privé (professionnel de l'automobile) pour votre carte grise ;
- demander assistance aux Maisons de Services Au Public (MSAP), consultez la liste sur <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/carte-msap> ;
- demander assistance à votre commune lorsqu'elle dispose d'un espace de médiation numérique ;
- vous rendre dans les points numériques situés à la préfecture, à Charleville-Mézières, ou dans les sous-préfectures de Sedan, Rethel et Vouziers.

**Les horaires pour accéder aux services :**

Préfecture des Ardennes :

☞ *Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30*

**Accès au point numérique : uniquement sur rendez-vous au 03.24.59.66.87, du lundi au vendredi aux mêmes horaires, sauf le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Si vous n'avez pas reçu confirmation de votre rendez-vous, il est inutile de vous déplacer car vous ne serez pas autorisé à accéder au service souhaité.**

Sous-préfecture de Sedan :

☞ *Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 – Accès au point numérique sans rendez-vous*

Sous-préfecture de Rethel :

☞ *Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 – Accès au point numérique sans rendez-vous*

Sous-préfecture de Vouziers :

☞ *Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 – Accès au point numérique sans rendez-vous*

### **Service des étrangers pour les titres de séjour :**

Tous les services sont désormais en ligne, depuis la page d'accueil ([www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)) :

- Informations, listes de pièces : rubrique « Démarches pour les étrangers dans les Ardennes »
- Prise de rendez-vous : rubrique « Prendre un rendez-vous »

### **Échange de permis de conduire étranger :**

Depuis le 15 juin 2020, les demandes d'échange de permis de conduire étrangers se font uniquement en ligne : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Toutes les informations sur la page d'accueil ([www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)) rubrique « Démarches pour les étrangers dans les Ardennes » puis « Échange de permis de conduire étranger ».

### **Naturalisations :**

Depuis le 15 juillet 2015, pour les ressortissants étrangers résidant dans les Ardennes, les demandes de naturalisation doivent être déposées auprès de la plate-forme naturalisation située à Reims.

Toutes les informations sur la page d'accueil ([www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)) rubrique « Démarches pour les étrangers dans les Ardennes » puis « Naturalisation ».